

CCBE Info

N° 61
Avril 2017

Déclaration commune des avocats, des juges et des journalistes sur la répression continue de l'état de droit en Turquie - Publication du tableau de bord 2017 de la justice dans l'UE - Lettre exprimant des préoccupations concernant les avocats chinois détenus et la situation de leurs proches - Rencontre avec une délégation de juges polonais à Bruxelles - Conférence de la European Criminal Bar Association (ECBA) à Prague - Parlement européen : atelier sur la formation des juges et des praticiens du droit - Projet de moteur de recherche d'un avocat 3 - Formation en droit allemand à Bruxelles et à Amsterdam

DÉCLARATION COMMUNE DES AVOCATS, DES JUGES ET DES JOURNALISTES SUR LA RÉPRESSION CONTINUE DE L'ÉTAT DE DROIT EN TURQUIE

Le 5 avril, Le Conseil des barreaux européens (CCBE), la Fédération européenne des journalistes (FEJ) et l'Association européenne des magistrats (AEM) ont publié une déclaration commune condamnant fermement la persécution générale exercée actuellement en Turquie à l'encontre des avocats, des journalistes et des magistrats. C'est la première fois que ces trois professions prennent une telle initiative commune. Dans la déclaration, les organisations exhortent le gouvernement turc à :

- restaurer un système judiciaire indépendant conformément à l'état de droit ;
- garantir la liberté d'expression et des médias ;
- garantir à tous les citoyens le droit fondamental d'accès à la justice et à un avocat ;
- respecter ses engagements internationaux à protéger les droits de l'homme, tels que garantis par la Convention européenne des droits de l'homme et d'autres accords internationaux ;
- faire prévaloir l'état de droit et la démocratie dans le pays ;
- libérer tous les juges, procureurs, avocats et journalistes détenus de manière indue pour avoir exercé leurs activités professionnelles ;
- mettre fin à la persécution des juges, des procureurs, des avocats et des journalistes.

La déclaration complète est disponible [ici](#).

PUBLICATION DU TABLEAU DE BORD 2017 DE LA JUSTICE DANS L'UE

La Commission européenne a publié le 10 avril le tableau de bord 2017 de la justice dans l'UE, qui donne un aperçu comparatif de l'efficacité, de la qualité et de l'indépendance des systèmes de justice des États membres de l'UE. Le tableau de bord de la justice a pour but d'aider les autorités nationales à améliorer leur système de justice en fournissant ces données comparatives.

Le CCBE a contribué aux parties suivantes du tableau de bord de la justice dans l'UE :

- Le seuil de revenu pour bénéficier de l'aide juridique dans un cas de consommateur donné

- Échanges entre les juridictions et les avocats :

- * L'utilisation des TIC entre les juridictions et les avocats ;
- * Les motifs de l'utilisation (ou non) des TIC entre les juridictions et les avocats

Le tableau de bord 2017 de la justice est disponible [ici](#).

LETTRE EXPRIMANT DES PRÉOCCUPATIONS CONCERNANT LES AVOCATS CHINOIS DÉTENUS ET LA SITUATION DE LEURS PROCHES

Le CCBE a cosigné, le 24 avril, une lettre au ministre chinois de la sécurité publique, Guo Shengkun Buzhang, dans laquelle il exprime de graves inquiétudes au sujet du mauvais traitement continu des avocats détenus en Chine depuis juillet 2015 ainsi que du harcèlement et de la surveillance accrus qui sont imposés à leurs proches.

Les organisations suivantes sont signataires de la lettre : l'Observatoire international des avocats en danger, le barreau de Genève, le barreau de Paris, l'UIA (Union

internationale des avocats), ACAT, Avocats pour avocats et l'Institut des droits de l'homme du barreau de Paris.

Ces organisations ont demandé au gouvernement chinois de respecter ses engagements internationaux en matière de droits de l'homme et de garanties spécifiques aux avocats et a exhorté les autorités chinoises à cesser de harceler les proches des avocats détenus.

La lettre est disponible [ici](#).

RENCONTRE AVEC UNE DÉLÉGATION DE JUGES POLONAIS À BRUXELLES

Le 24 avril, le CCBE a été invité par le Réseau européen des conseils de la justice (RE CJ) à assister en qualité d'observateur à une rencontre avec une délégation de juges polonais organisée par la Commission européenne. Lors de l'événement, les juges polonais ont exprimé leurs préoccupations au sujet des initiatives actuelles relatives à l'organisation du pouvoir judiciaire en Pologne :

- Un projet de loi visant à réformer complètement le Conseil polonais de la magistrature et donnant un pouvoir presque exclusif à l'exécutif dans la désignation des juges.
- 500 postes de juges restent vacants étant donné que la nouvelle

procédure de nomination n'a pas encore été tranchée.

- Plusieurs propositions législatives en cours de rédaction visent à réformer les tribunaux, affectant au passage la durée du mandat des juges.
- Une campagne agressive est menée dans les médias appartenant au gouvernement afin de nuire à la confiance envers les juges et à la fiabilité du système judiciaire.
- Des juges et des porte-parole de la magistrature sont harcelés personnellement et soumis à des pressions pour les amener à démissionner.

Le CCBE est inquiet et suit de très près l'évolution de la situation du pouvoir judiciaire en Pologne et soutient pleinement son membre polonais dans ses efforts pour défendre et protéger l'État de droit.

En outre, le 20 mai, le premier Congrès des avocats polonais sera organisé conjointement par deux barreaux polonais de concert avec les juges polonais. Le Congrès des avocats polonais aura trois thèmes principaux : l'indépendance judiciaire, l'avocat professionnel en tant que garant des droits des citoyens et l'accès à la justice comme droit fondamental.

Vous trouverez plus d'informations sur le congrès [ici](#) (en polonais).

CONFÉRENCE DE LA EUROPEAN CRIMINAL BAR ASSOCIATION (ECBA) À PRAGUE

Le premier vice-président du CCBE, Antonín Mokrý, a participé à la conférence de l'ECBA à Prague les 21 et 22 avril. Me Mokrý a évoqué la coopération excellente qu'entretiennent le CCBE et l'ECBA depuis de nombreuses années. Cette coopération de longue date a débuté au moment des discussions relatives au mandat d'arrêt européen en 2001. Depuis lors, les deux organisations se sont mutuellement soutenues et ont travaillé ensemble à l'objectif commun de promotion des droits de la défense.

Iain Mitchell, QC, président du groupe de travail Surveillance du CCBE, s'est également prononcé lors de la conférence sur la protection des informations des clients à l'ère digitale, tout comme le président du comité Droit pénal du CCBE, James MacGuill, qui s'est adressé aux participants au sujet du parquet européen.

PARLEMENT EUROPÉEN : ATELIER SUR LA FORMATION DES JUGES ET DES PRATICIENS DU DROIT

Le 12 avril, le département politique des droits des citoyens et des affaires constitutionnelles a organisé un atelier sur « La formation des juges et des praticiens du droit, instrument au service de la pleine application du droit de l'UE » pour les commissions JURI et LIBE du Parlement européen.

Pier Giovanni Traversa, président du comité Formation CCBE, y a participé au nom du CCBE. Il y a rendu compte du rôle, de la mission et des résultats du comité Formation dans le domaine de la formation judiciaire européenne et des résultats des deux principaux projets financés par l'UE : la

plateforme européenne de formation et l'étude conjointe CCBE-IEAP sur l'état d'avancement de la formation des avocats en droit de l'UE. En outre, il a annoncé que le CCBE organisera à Bruxelles une conférence consacrée à la formation des avocats sur plusieurs thèmes : l'avenir de la formation, les nouvelles méthodes de formation, la formation en droit de l'UE et les outils de formation, ainsi que la coopération entre les fournisseurs de formation.

Lors de cet atelier, la Commission européenne a annoncé qu'elle lancerait une consultation publique en mai pour préparer une nouvelle

stratégie de formation. L'objectif est d'en apprendre davantage sur les besoins précis des professionnels du droit. La Commission organisera également une conférence en novembre pour rassembler les parties prenantes concernées et prendre en compte les idées et les stratégies de tous les praticiens du droit dans la nouvelle stratégie de formation.

Vous trouverez plus d'informations sur l'atelier sur le [blog de formation du CCBE](#).

PROJET DE MOTEUR DE RECHERCHE D'UN AVOCAT 3

L'un des objectifs du projet de moteur de recherche 3 était d'améliorer [le moteur de recherche d'un avocat sur le portail e-Justice](#) de la Commission européenne. Pendant les 18 mois du cycle de vie du projet (octobre 2015 - avril 2017) les citoyens, les professionnels du droit et les entreprises utilisant le moteur de recherche ont déjà bénéficié de l'effort continu réalisé par les barreaux afin d'améliorer leur registre d'avocats et améliorer la qualité et la cohérence des données relatives aux avocats. Le format international des numéros de téléphone, la réduction du temps de réponse et du nombre d'échecs des requêtes, l'élargissement des champs de recherche, les activités de diffusion au niveau national, l'adoption de nouveaux

protocoles de sécurité et la résolution des problèmes techniques sont des exemples d'activités entreprises par les barreaux pour améliorer l'outil pour les utilisateurs du portail e-Justice. En outre, l'augmentation du nombre de barreaux participant au moteur de recherche 1 offre aux citoyens de l'UE la possibilité de trouver le bon avocat dans un nombre toujours plus grand de pays européens.



En même temps, l'étude de faisabilité réalisée au cours du projet de moteur de recherche 3 offre des recommandations utiles à la Commission européenne sur les nouvelles

fonctionnalités du moteur de recherche actuel. Elle analyse les fonctionnalités vulnérables des moteurs de

recherche d'avocats et examine l'avenir de l'identité électronique des avocats dans le contexte de services gouvernementaux électroniques toujours plus étendus, auxquels les avocats devront participer.

Enfin, l'expansion et le fonctionnement continu du moteur de recherche 2 (vérification électronique de l'identité des avocats par l'intermédiaire de leur barreau), ainsi que

son interconnexion effective avec le système e-CODEX (un autre objectif du projet) ont permis d'accroître l'utilité de cet outil important qui vise à remplacer les procédures transfrontalières bureaucratiques onéreuses, à simplifier la tâche des avocats dans les procédures transfrontalières et à réduire le coût de ces procédures dans l'intérêt des citoyens de l'UE.

FORMATION EN DROIT ALLEMAND À BRUXELLES ET À AMSTERDAM

L'Ordre néerlandophone des avocats du barreau de Bruxelles (NOAB), le Deutscher Anwaltverein (DAV) et le Centre pour la formation juridique professionnelle (CPO) de l'université Radboud de Nimègue organisent conjointement une formation en droit allemand en 2017 et 2018.

Cette formation offre une chance unique d'acquérir une connaissance approfondie du droit allemand sur divers sujets tels que le droit des contrats, le droit de l'insolvabilité, le droit du travail, le droit fiscal et le droit des sociétés. Les divers modules sont enseignés par des avocats et

professeurs allemands experts de leur domaine respectif. La formation aura lieu en mai et novembre 2017 et au printemps 2018.

Davantage d'informations sur le cours sont disponibles (en néerlandais) [ici](#).

ÉVÉNEMENTS À VENIR

- 19 mai** *Session plénière du CCBE à Édimbourg*
- 24-25 mai** *Douzième conférence annuelle des présidents des barreaux de l'IBA à Belfast*
- 24-26 mai** *68^e conférence annuelle du DAV à Essen*